

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2^e). — Téléph. : CENTRAL 80-82

DIRECTION & PUBLICITÉ

4, rue Drouot (Paris 9^e). — Téléph. : CENTRAL 69-70

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

La Manœuvre de Sarrail

Depuis quelques jours, les critiques militaires décrivent avec un luxe de détails parfait la retraite des armées franco-britanniques vers Salonique. On constate que, du premier jet, la plume de ces experts fait de cette opération une manœuvre aisée et dépourvue de risques. En vérité, le général Sarrail peut exercer ses qualités de manœuvrier dans les conditions les plus favorables. Deux bonnes routes, des voies ferrées, une topographie peu tourmentée, etc. La retraite ne peut être qu'une opération facile parlant sans grand mérite. Voici ce qu'il était aisé de lire entre ses lignes.

Or, les nouvelles qui nous parviennent du front d'Orient obligent à modifier très sensiblement ces vues d'un optimisme déconcertant.

L'armée alliée bat en retraite mais à la façon du général Sarrail.

Expliquons-nous : Dans une régression ordinaire, les replis des troupes débordées s'effectuent de la façon suivante :

Le gros de l'armée ainsi que les convois de ravitaillement s'éloignent de la ligne de feu par tous les moyens disponibles et regagnent en hâte leurs positions de repli. Les arrière-gardes seules livrent combat dans le but d'entraver l'avance des poursuivants, gagner du temps et assurer, par suite, le bon ordre de la retraite.

Lorsque l'adversaire tente un mouvement débordant par les ailes, dans l'espoir de couper la retraite aux forces qui échappent à son emprise, l'opération se complique et les gardes de flanc doivent également livrer d'incessants combats. Le front russe, dans ses multiples oscillations nous a maintes fois laissé observer cette forme du repli avec menace aux ailes extrêmes.

La retraite ordonnée par le général Sarrail peut, à divers égards, se rattacher à cette manœuvre.

Nous constatons cependant plus. Ce ne sont pas seulement les arrière-gardes et les gardes de flanc qui se trouvent aux prises avec les avant-gardes ennemies, mais l'armée toute entière. Le front allié dans son ensemble, se replie en développant le maximum d'efforts défensifs. L'armée en retraite ne cède que pas à pas le terrain et inflige à l'adversaire des pertes équivalentes à celles des combats engagés sur des positions bien organisées pour l'offensive. La consommation de munitions, d'approvisionnement de toutes sortes reste identiquement la même, de telle sorte que le fonctionnement des organisations de l'arrière doit être assuré avec la même régularité que pour le ravitaillement d'un front fixe.

Il n'est pas besoin d'être expert sur l'art de la guerre pour saisir la nuance qui distingue ces deux modalités du repli des armées.

La manœuvre entreprise par le général Sarrail apparaît comme l'exécution d'un tour de force admirable. Si l'opération peut être conduite à bonne fin le commandant en chef des armées françaises en Orient aura accompli un sauvetage digne des plus grands éloges. Dans le cas inverse — qui nous paraît bien improbable — le général Sarrail aura sucombé glorieusement dans le déploiement d'un effort surhumain.

Mais de grâce n'attendons pas que les critiques militaires allemands s'émerveillent des exploits de notre armée d'Orient pour découvrir que nous avons là-bas un chef remarquable.

R. LEGIENOT-PATIN.

Communiqués Officiels

Communiqué de 3 heures

L'activité de l'artillerie ennemie a été faible tout au long de la nuit. Nos batteries ont riposté partout efficacement, notamment entre l'Oise et l'Aisne où nos canons de tranchée ont fait sauter un dépôt de munitions des Allemands près de Quennewières.

Communiqués anglais

FRONT OCCIDENTAL

Rapport britannique officiel, quartier général en France, 15 décembre, 3 h. 15. — La nuit dernière, l'ennemi a fait exploser une mine au sud-est de Ypres. L'ennemi, cependant, n'a pu tirer que quelques coups de canon, qui ont rebattu l'attaque. Au sud de Messines, nous nous sommes emparés d'une barrière ennemie, avec des pertes insignifiantes.

Aujourd'hui, notre artillerie a été très active et a causé des dégâts considérables aux tranchées de l'ennemi. L'artillerie ennemie a été active aux environs d'Ypres.

Nos avions ont fait des raids sur l'aérodrome d'Ypres avec succès. — Les troupes commandées par le colonel Gordon, opérant le 13 décembre à la limite de l'ouest de Matruh, ont rencontré une troupe arabe ennemie évaluée à 1.200 hommes, avec des mitrailleuses et des canons. Les ordres de Caqar pacha. Cette troupe les a attaqués avec vigueur, mais elle a été repoussée en subissant de grosses pertes.

Comme le jour baisse, les troupes anglaises se sont repliées sur le camp qu'elles ont rejoint à la nuit tombée.

Les troupes du colonel O'Grady sont revenues à Matruh le 14 décembre, mais elles n'ont pu constater les pertes de l'ennemi qui sont considérables.

Du côté des troupes du colonel O'Grady, il y a eu quatre Anglais et quatre Indiens tués, cinq officiers anglais, dix-huit soldats anglais et quinze Indiens blessés. Les morts et les blessés ont été ramenés au camp.

Parmi les prisonniers blessés, se trouve le capitaine Bassam Cabiri.

On dit que les pertes de l'ennemi le 11 décembre ont été de 80 tués et de nombreux blessés.

Le haut commandement dans l'armée britannique

Les journaux anglais publient ce matin cette information d'inspiration évidemment officielle. Le général sir Douglas Haig a été nommé à la succession du maréchal sir John French, dans le commandement de l'armée en France et dans les Flandres.

Depuis le début de la guerre, pendant plus de seize mois d'un effort sérieux et incessant, le maréchal sir John French a commandé avec la plus grande habileté nos armées en France et dans les Flandres et il vient, maintenant, sur sa propre instance, de se défaire de ce commandement.

Le gouvernement de Sa Majesté, comme gage d'estime et de gratitude pour les précieux services que sir John French a rendus au pays sur le front de l'ouest, a approuvé la nomination du maréchal d'accepter le commandement en chef des troupes séjournant dans le Royaume-Uni, et sir John French a accepté cette nomination.

Sa Majesté le roi a été heureuse de conférer à sir John French la dignité de vicomte du Royaume-Uni.

Communiqué monténégrin

Cetina, 14 décembre. — Le 13 décembre, l'ennemi, ayant mis en action des canons de gros calibre, a très énergiquement attaqué sur tout le front de notre armée du Sandjak. Ses attaques, particulièrement furieuses dans la direction Plechli-Kraljica-Gora et Matarog-Grob, ont été repoussées. Nos troupes ont infligé à l'ennemi de grosses pertes. Fusillés sur les autres fronts. (Agence des Balkans.)

La Collaboration Parlementaire Franco-Anglaise

Enfin, et non sans peine, on est arrivé à établir une collaboration, que je veux croire complète, entre les Grands Etats-Majors alliés — principalement anglais et français.

Cette collaboration était devenue nécessaire, nous ne pouvons que regretter qu'on s'en soit aperçu si tard.

Mais il est une autre collaboration qui est aussi nécessaire, c'est la collaboration parlementaire. Cette collaboration parlementaire peut être instituée au moyen de conférences où prendront part des représentants des Chambres anglaises et françaises, et dans ces conférences, souvent des situations qui pourraient paraître obscures seront éclaircies et des idées utiles pourront être échangées tant au point de vue commercial et industriel que politique.

Au point de vue moral, ces conférences, en outre, auraient un avantage énorme. Elles permettraient aux deux pays de se mieux comprendre mutuellement et, par ce fait, l'accord qui existe déjà entre eux se trouverait consolidé et renforcé.

L'intérêt est donc grand pour ces nations que leurs représentants travaillent côte à côte, se sentant les cordes, selon l'expression populaire, pour le mieux de leurs intérêts dont beaucoup leur sont communs.

C'est ce qu'a compris notre ami Franklin-Bouillon qui vient de se rendre en Angleterre avec un programme tout tracé pour une collaboration de ce genre entre les deux Parlements français et anglais.

Chef du parti radical, vice-président des affaires extérieures de la France et président de la sous-commission pour la propagande française à l'étranger, M. Franklin-Bouillon est un de nos parlementaires les plus avisés des choses politiques et sociales anglaises. Un séjour studieux de deux années à l'Université de Cambridge lui permit de connaître à fond la langue anglaise qu'il manie parfaitement.

C'est l'homme qu'il fallait pour mener à bien une tâche aussi importante que celle à laquelle il se consacre actuellement.

Il a été autorisé spécialement, pour cette mission, par les Commissions des Affaires Étrangères de la Chambre et du Sénat, et les parlementaires anglais prouvent combien la question intéresse aussi nos Alliés.

La collaboration ne sera pas officielle, bien que MM. Briand et Asquith lui aient accordé leur patronage. D'après la proposition de M. Franklin-Bouillon, la conférence comprendrait quarante membres — vingt de chaque pays. — dont deux tiers seraient choisis, tant en France qu'en Angleterre, parmi les parlementaires connaissant les deux langues.

S'il n'est permis d'ajouter une suggestion à ce plan, — suggestion à laquelle s'associe, d'ailleurs, notre grand confrère de Londres, le Daily Chronicle — c'est que ces membres, ou du moins une grande majorité, soient choisis, tant en France qu'en Angleterre, parmi les parlementaires connaissant les deux langues.

La difficulté et le gêne qui président aux conférences du Conseil de Guerre franco-anglais, où pas un membre — à l'exception peut-être d'un seul et je n'en suis pas très sûr — ne connaît sa langue maternelle, serait ainsi évitée et les séances y gagneraient en animation et par conséquent en intérêt.

Des députés français connaissant l'anglais, il y en a — pour ma part, j'en pourrais nommer quelques-uns. Quant à des M. P. parlant français, ce n'est pas chose introuvable non plus.

M. Franklin-Bouillon a présenté son plan à tous les membres du Gouvernement anglais, représentant les divers partis politiques — conservateurs, libéraux, socialistes, irlandais — d'Angleterre.

Ajoutons que le projet est soutenu en Angleterre par le parti libéral et démocratique.

Georges Bazile.

Au secours de la Serbie?

Les Italiens débarquent en Albanie

Rome, 15 décembre. — Le communiqué officiel de ce soir, annonçant l'heureux débarquement des troupes et du matériel italien en Albanie, donne l'impression très nette que le moment est venu où le quadruple-entente va substituer à la résistance passive un plan énergique et complexe d'attaque.

Certes, on ne s'attend pas à ce que la situation soit renversée prochainement, mais on espère que des initiatives particulières dans les Balkans croient aux Allemands des embarras imprévus à Vienne, Berlin et Sofia et bouleverseront le plan attribué à l'Allemagne de s'enfoncer en Asie, au lieu d'attendre l'Angleterre, invincible.

Un secret rigoureux a été observé jusqu'à ce soir au sujet de l'expédition italienne en Albanie et le communiqué publié par les journaux sur l'heureux résultat du débarquement a été certainement le demi-surprise.

Utilisons nos Effectifs Ne les gaspillons pas

Le «renforcement» de la loi Dalbiez

On s'est quelque peu inquiété, ces temps-ci, d'un circulaire du Ministère de la Guerre annonçant le renforcement de la loi Dalbiez.

Seule l'imprécision de cette circulaire a causé cette inquiétude. En quoi consista au juste ce renforcement ?

Le Ministre oublie de nous le faire savoir. Si bien que l'incertitude dans laquelle on tient le public risque d'être un obstacle sérieux à la reprise des affaires que, de tous côtés cependant, l'on semblerait ardemment désirer.

Que veut-on ? Il ne s'agit pas d'une nouvelle visite que l'on veut faire passer aux exemptions et aux réformes. Mais si, par « renforcement », l'on entend, à l'abri des pouvoirs attribués par la loi Dalbiez aux seuls commandants par la loi, laisser ainsi qu'on fait foi une récente circulaire d'un général commandant un groupe de dépôts — aux commandants de compagnies, de groupes, toute latitude « de déléguer, après examen et avis du médecin chef de service, à la commission de réforme les hommes du service auxiliaire qui paraissent susceptibles d'être réclassés dans le service armé », il faudrait le regretter, car, dans ce cas, le « renforcement », semblerait avoir été compris dans le but de donner satisfaction aux malheureux atteints d'embusconnie, et ce sans aucun profit pour les besoins de la défense nationale, les résultats obtenus jusqu'ici étant nuls.

Débusquons d'abord. Au lieu de débusquer les vrais embusqués, depuis quelque temps, nous assistons à une véritable chasse à l'auxiliaire.

Au lieu de renvoyer sur le front les soldats du service armé qui, par une complaisance quelconque, ont pu rester jusqu'à ce jour « loin des balles », on cherche, on fouille dans les dépôts, dans les compagnies, ceux dont les apparences laissent soupçonner une bonne santé. On ne réfléchit pas que souvent c'est là le résultat d'une vie sédentaire, et qu'aussitôt dans le service armé, les malheureux y repêchés se redonnent physiquement nuls.

Les exemples sont nombreux d'auxiliaires renversés dans le service armé à la suite de visites faites, l'année dernière, d'après le décret Millerand et que l'on a dû réformer au bout de peu de temps.

Quel gain dans ce repêchage ? Rien. Au contraire.

Il y a eu un autre point de vue commercial et industriel que politique.

Il a été autorisé spécialement, pour cette mission, par les Commissions des Affaires Étrangères de la Chambre et du Sénat, et les parlementaires anglais prouvent combien la question intéresse aussi nos Alliés.

La collaboration ne sera pas officielle, bien que MM. Briand et Asquith lui aient accordé leur patronage. D'après la proposition de M. Franklin-Bouillon, la conférence comprendrait quarante membres — vingt de chaque pays. — dont deux tiers seraient choisis, tant en France qu'en Angleterre, parmi les parlementaires connaissant les deux langues.

S'il n'est permis d'ajouter une suggestion à ce plan, — suggestion à laquelle s'associe, d'ailleurs, notre grand confrère de Londres, le Daily Chronicle — c'est que ces membres, ou du moins une grande majorité, soient choisis, tant en France qu'en Angleterre, parmi les parlementaires connaissant les deux langues.

La difficulté et le gêne qui président aux conférences du Conseil de Guerre franco-anglais, où pas un membre — à l'exception peut-être d'un seul et je n'en suis pas très sûr — ne connaît sa langue maternelle, serait ainsi évitée et les séances y gagneraient en animation et par conséquent en intérêt.

Des députés français connaissant l'anglais, il y en a — pour ma part, j'en pourrais nommer quelques-uns. Quant à des M. P. parlant français, ce n'est pas chose introuvable non plus.

M. Franklin-Bouillon a présenté son plan à tous les membres du Gouvernement anglais, représentant les divers partis politiques — conservateurs, libéraux, socialistes, irlandais — d'Angleterre.

Ajoutons que le projet est soutenu en Angleterre par le parti libéral et démocratique.

Il y a eu un autre point de vue commercial et industriel que politique.

Il a été autorisé spécialement, pour cette mission, par les Commissions des Affaires Étrangères de la Chambre et du Sénat, et les parlementaires anglais prouvent combien la question intéresse aussi nos Alliés.

La collaboration ne sera pas officielle, bien que MM. Briand et Asquith lui aient accordé leur patronage. D'après la proposition de M. Franklin-Bouillon, la conférence comprendrait quarante membres — vingt de chaque pays. — dont deux tiers seraient choisis, tant en France qu'en Angleterre, parmi les parlementaires connaissant les deux langues.

S'il n'est permis d'ajouter une suggestion à ce plan, — suggestion à laquelle s'associe, d'ailleurs, notre grand confrère de Londres, le Daily Chronicle — c'est que ces membres, ou du moins une grande majorité, soient choisis, tant en France qu'en Angleterre, parmi les parlementaires connaissant les deux langues.

La difficulté et le gêne qui président aux conférences du Conseil de Guerre franco-anglais, où pas un membre — à l'exception peut-être d'un seul et je n'en suis pas très sûr — ne connaît sa langue maternelle, serait ainsi évitée et les séances y gagneraient en animation et par conséquent en intérêt.

Des députés français connaissant l'anglais, il y en a — pour ma part, j'en pourrais nommer quelques-uns. Quant à des M. P. parlant français, ce n'est pas chose introuvable non plus.

M. Franklin-Bouillon a présenté son plan à tous les membres du Gouvernement anglais, représentant les divers partis politiques — conservateurs, libéraux, socialistes, irlandais — d'Angleterre.

Ajoutons que le projet est soutenu en Angleterre par le parti libéral et démocratique.

Il y a eu un autre point de vue commercial et industriel que politique.

Il a été autorisé spécialement, pour cette mission, par les Commissions des Affaires Étrangères de la Chambre et du Sénat, et les parlementaires anglais prouvent combien la question intéresse aussi nos Alliés.

La collaboration ne sera pas officielle, bien que MM. Briand et Asquith lui aient accordé leur patronage. D'après la proposition de M. Franklin-Bouillon, la conférence comprendrait quarante membres — vingt de chaque pays. — dont deux tiers seraient choisis, tant en France qu'en Angleterre, parmi les parlementaires connaissant les deux langues.

S'il n'est permis d'ajouter une suggestion à ce plan, — suggestion à laquelle s'associe, d'ailleurs, notre grand confrère de Londres, le Daily Chronicle — c'est que ces membres, ou du moins une grande majorité, soient choisis, tant en France qu'en Angleterre, parmi les parlementaires connaissant les deux langues.

La difficulté et le gêne qui président aux conférences du Conseil de Guerre franco-anglais, où pas un membre — à l'exception peut-être d'un seul et je n'en suis pas très sûr — ne connaît sa langue maternelle, serait ainsi évitée et les séances y gagneraient en animation et par conséquent en intérêt.

Des députés français connaissant l'anglais, il y en a — pour ma part, j'en pourrais nommer quelques-uns. Quant à des M. P. parlant français, ce n'est pas chose introuvable non plus.

M. Franklin-Bouillon a présenté son plan à tous les membres du Gouvernement anglais, représentant les divers partis politiques — conservateurs, libéraux, socialistes, irlandais — d'Angleterre.

Ajoutons que le projet est soutenu en Angleterre par le parti libéral et démocratique.

Il y a eu un autre point de vue commercial et industriel que politique.

Il a été autorisé spécialement, pour cette mission, par les Commissions des Affaires Étrangères de la Chambre et du Sénat, et les parlementaires anglais prouvent combien la question intéresse aussi nos Alliés.

La collaboration ne sera pas officielle, bien que MM. Briand et Asquith lui aient accordé leur patronage. D'après la proposition de M. Franklin-Bouillon, la conférence comprendrait quarante membres — vingt de chaque pays. — dont deux tiers seraient choisis, tant en France qu'en Angleterre, parmi les parlementaires connaissant les deux langues.

S'il n'est permis d'ajouter une suggestion à ce plan, — suggestion à laquelle s'associe, d'ailleurs, notre grand confrère de Londres, le Daily Chronicle — c'est que ces membres, ou du moins une grande majorité, soient choisis, tant en France qu'en Angleterre, parmi les parlementaires connaissant les deux langues.

La difficulté et le gêne qui président aux conférences du Conseil de Guerre franco-anglais, où pas un membre — à l'exception peut-être d'un seul et je n'en suis pas très sûr — ne connaît sa langue maternelle, serait ainsi évitée et les séances y gagneraient en animation et par conséquent en intérêt.

Des députés français connaissant l'anglais, il y en a — pour ma part, j'en pourrais nommer quelques-uns. Quant à des M. P. parlant français, ce n'est pas chose introuvable non plus.

M. Franklin-Bouillon a présenté son plan à tous les membres du Gouvernement anglais, représentant les divers partis politiques — conservateurs, libéraux, socialistes, irlandais — d'Angleterre.

Ajoutons que le projet est soutenu en Angleterre par le parti libéral et démocratique.

CHEZ LES COMMISSAIRES-PRISEURS Les Ventes de Fourrures

Comment on favorise les Boches

On a pu voir annoncer dans tous les grands journaux de Paris une nouvelle stupéfiante : il s'agit de la vente à l'Hôtel Drouot de fourrures et pelletteries, marchandises austro-allemandes séquestrées.

Ces marchandises, d'après les affiches et annonces, sont vendues comme « périssables ou susceptibles de détérioration ».

Prétexte commode ! En réalité il s'agit de profiter de l'approche du Jour de l'An pour écouler dans le public français des marchandises allemandes, au mieux des intérêts de nos mortels ennemis et, il faut bien le dire aussi, de MM. les Commissaires-Preiseurs.

Le coup est connu, depuis longtemps, de tous les habitués de l'Hôtel des Ventes. Chaque année, en temps de paix, on voyait annoncer, au mois de décembre, des ventes de marchandises neuves, soit disant par suite de cessation de commerce.

Des commerçants sans scrupules écoulaient ainsi leur camelote et comme la vente des marchandises neuves est interdite par la loi, sauf en gros et en vertu d'un jugement, ces braves mercantils usaient d'un truc qui prend toujours : ils prétextaient une cessation de commerce, pour donner à la vente un caractère judiciaire.

On sait, en effet, que dans le cas de cessation de commerce et pour ne pas faire concurrence au commerce de détail, le tribunal fixe un prix minimum pour chaque lot mis en vente, autrement dit chaque lot ne peut être adjugé au-dessous d'un prix secret, connu du Commissaire-Preiseur seul. Mais ce prix étant toujours trop bas et fixé, non par des gens de la partie, mais par des juges quelconques, non experts en la matière, la concurrence faite au commerce n'existe pas moins. Ce qui était déjà un abus en temps de paix, devient en temps de guerre un véritable scandale !

Comment ! nous sommes en guerre depuis 17 mois bientôt, avec les Austro-Boches, et nous sommes encore assez naïfs pour favoriser leurs intérêts commerciaux.

Au moment où les affaires à Paris sont déplorables, nous enrichissons nos ennemis en organisant à l'Hôtel Drouot, à grand renfort de réclames dans tous nos journaux, des ventes de fourrures qui font une concurrence directe à notre commerce.

Parisiens, réjouissez-vous, vous allez pouvoir offrir à vos femmes, à l'occasion de Noël et du Jour de l'An, des marchandises allemandes !

Il faut absolument, pour ne pas soulever plus longtemps l'indignation des honnêtes gens et des patriotes, que M. le Président Monier rapporte ses ordonnances relatives à ces ventes de fourrures et remette tout au moins l'opération après les fêtes du nouvel an.

Alphonse LEVY.

A la frontière grecque

Dix jours de répit!

Londres, 14 décembre (Retardé dans la transmission). — On mande d'Athènes aux « Daily News » :

Selon une information, les troupes allemandes laisseront s'écouler dix jours avant de pénétrer en territoire grec. Peut-être ce délai est-il dû à la nécessité de concentrer 350.000 hommes. Ce nombre, en effet, n'est pas encore atteint par les Austro-Allemands.

Daudet contre Wagner

Pour empêcher les droits de l'Arlésienne

Léon Daudet attaque Wagner et sa musique. Il veut en arriver à ce qu'on ne joue jamais plus de Wagner à Paris et en France.

Ce n'est point qu'il déteste cette musique, comme beaucoup de gens qui n'ont pas les oreilles aussi réceptives qu'ils les ont grandes.

Non ! Léon Daudet admire Wagner et prend un plaisir extrême à l'entendre.

Vers 1857, il était assidu aux Concerts Lamoureux, pour entendre, dans le recueillement, les Marmures de la Forêt et la Marche funèbre de Siegfried. Il défendait Wagner contre Drumont, qui a, en musique, des goûts de bœuf villageois, et contre les Goncourt. Il passait des après-midi à entendre Raoul Pugno jouer du Wagner. A la tumultueuse représentation de Lohengrin, à l'Eden-Théâtre de la rue Boudreau, il était de ceux qui applaudissaient.

Et maintenant le voilà qui débite, contre Wagner, des diatribes de marmion, des calembredaines de cochon excité par la lecture des articles d'Ernest Roche ou de dom Blasius.

Que s'est-il passé ? Cherchez l'argent.

Léon Daudet a vu dans la guerre, et dans la germanophilie qui nait de la guerre et qui surviendra peut-être, une excellente occa-

Nous demandons que ces ventes aient lieu expressément en gros et que le prix minimum des lots soit fixé par un expert, délégué par la Chambre syndicale de la Pelletterie.

Nous sommes fondés à supposer que les maisons séquestrées ont à Paris des agents intéressés à faire procéder à ces ventes, pour en obtenir un prix supérieur à celui que les marchandises boches auraient pu atteindre, si elles avaient été réellement vendues en gros et à l'amiable.

Ils pousseront les enchères (nul ne peut les en empêcher) et vendront leur camelote au plus haut prix, pendant que les commerçants parisiens, qui comptent sur les fêtes pour écouler leurs articles, seront « chocolat ».

Un marchand français qui voudrait faire une vente par suite de cessation de commerce, serait soumis à une enquête sérieuse et à la surveillance incessante de ses confrères.

Ici, rien de pareil. Les Boches sont décidément favorisés.

Autre question : pourquoi ces ventes ne sont-elles pas faites par le ministère de courtois de commerce, qui sont spécialement qualifiés pour les ventes en gros de marchandises neuves et n'en font pas d'autres ?

Evidemment parce que les acheteurs qui fréquentent les ventes des commerçants sont uniquement les commerçants tandis que l'Hôtel Drouot est ouvert à tout le monde et particulièrement aux gogos.

Enfin, si le juge a bien donné l'autorisation de vendre, ce n'est pas lui certainement qui a fixé l'époque de la vente. Cette époque dépend de la location des salles de ventes et par conséquent de MM. les Commissaires-Preiseurs.

Ils savaient bien eux-mêmes que le bon public français, le public des poires, viendrait s'approvisionner de cadeaux à l'approche du Jour de l'An.

Les Commissaires-Preiseurs qui vendent pour le compte des Allemands et au mieux des intérêts des Allemands et qui sont pourtant Français, songent-ils bien qu'avant d'être officiers ministériels, ils devraient se montrer dignes du nom de Français ?

Croient-ils bien agir en ruinant la commerce parisien au profit de nos ennemis, en aggravant la situation déjà si difficile de nos commerçants qui paient patente et au patriotisme desquel le Trésor fait actuellement appel, pour l'emprunt de la Victoire ?

Nous pensons qu'il nous suffira de signaler ce scandale au Ministre du Commerce et au Ministre de la Justice pour faire tout au moins ajourner et, en outre, sérieusement contrôler par des experts en fourrures, les ventes des marchandises austro-boches.

Les évènements de Léon Daudet sont toutes aussi désintéressés.

Les atrocités allemandes

Un nouveau rapport officiel

La commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi, en violation du droit des gens, vient de présenter au Président du Conseil son sixième rapport.

C'est une étude émouvante, mais que son étendue nous empêche de reproduire, et même d'analyser aujourd'hui.

Le pilage est tellement fréquent que les enquêtes ont renoncé à en faire mention. De même les violations injustifiées de la liberté humaine : vieillards, femmes et enfants traînés en captivité.

Le rapport relate, pour la Marne, les atrocités violentes dont furent victimes le curé et plusieurs paroissiens de Souppis ; la tentative de viol dont fut l'objet une femme de Dompièrre-en-Santerre. A Liencourt-Essise, douze habitants furent exposés au feu de nos soldats.

En Meurthe-et-Moselle : villes ouvertes bombardées et leurs habitants tués par dizaines ; un enfant de six ans tué par des Bavarois ; à Blâmont, le maire et des civils

LA VIE DE PARIS

Repartir

Tous les mides, la gare s'emplit de larmes et de baisers. Les permissionnaires repartent, et devant une vulgaire barrière de bois, ce sont des scènes déchirantes.

La consigne est inévitable, mais on arrive tout de même à la faire fléchir. Après l'adieu devant le pancarte du bureau militaire il reste l'adieu de loin, la suprême caresse des yeux qui se cherchent, des mains qui se tendent encore, dans le vide.

Toutes les robes s'y coudoient. La tête éblouie par celle de la jeune femme. Toutes les femmes n'ont qu'un même et douloureux visage. Pour ceux qui s'en retournent, la gamme des bruns semble s'être étendue à l'infini. Du bleu pâle au bleu foncé, les capotes recouvrent les formes les plus diverses; mais sur tous, elles sont l'habit endossé par force, par une race qui n'est point guerrière. La même houe a terré ces uniformes; le même soleil a tûné ces figures rougissantes que la même bise a tannées.

Ils repartent et c'est le moment cruel. Un déjà vu se joue sur leur visage. — Allons, répète-t-il, le bile pas pour moi, je le dis, moi je ne m'en fais pas, le bile pas.

Mais brusquement, c'est lui qui éclate en sanglots. Ses mimiques, désespérément, s'agrippent au papa qui s'en va. Ses sanglots sont peut-être les plus durs à supporter pour celui qui part.

Dernières recommandations, suprêmes étreintes, quel courage ne supposez-vous pas? Parfois, du visage sale de la gare tombe sur les groupes éplorés un rayon de soleil qui semble embrasser la poussière, puis tout s'éteint.

Le train part, et dans la rue la femme têche ses yeux rougis, et marche, raide.

Fanny Glar.

Elle se meurt! Elle est morte!

La guerre nous aura-t-elle délivrés des ardeurs de la vie?

On n'en a point commandé cette année. L'an dernier, déjà, le morceau de carton où à vanité s'étaient parfois de si amusants laçons, était agonisant. Cette fois, la carte de visite paraît bien morte. Paix à ses cendres!

Elle était devenue une de ces courbes corsetées, les courbes on a perdu le courage de s'incurver. De rebâtir en relation, il arrivait qu'il fallait en envoyer aux connaissances ragées dont on se souciait le moins.

Bien des gens éprouvent un immense soulagement à posséder enfin le prétexte qui les affranchit. Leur vie ne s'écroule plus sur ces envois de politesse banale. L'habitude perdue, il sera aisé de ne point la reprendre. Seuls les imprimeurs s'en plaindront. Les facteurs, pour qui l'époque des cartes représentait un surcroît de besogne, en ont pleuré moins.

Et l'on enterra sans larmes à marche tendue, un usage antique et suranné.

L'Heure aromatique

L'heure verte, la bonne heure verte attendait avec impatience le Parisien pour s'installer, la journée terminée, à la terrasse d'un café ou, tout en humant le parfum qui se dégageait de son verre, il contemplait ce cinéma admirable qu'est la rue ou le boulevard, la pauvre heure verte éteinte, la même que l'absinthe. Elle est maintenant remplacée par l'heure aromatique.

L'heure aromatique est celle où les commerçants ont le droit d'aromatiser les boissons chaudes, autrement dit d'ajouter à la bière d'un café sucré et la tasse de thé ou le café de quelques gouttes de cognac ou de rhum.

En principe, M. le Préfet de police avait décidé que l'heure aromatique ne sonnerait jamais avant la onzième heure du jour.

Mais, comme l'ont vu les lecteurs du Bonnet Rouge, il y eut aux Halles de vives protestations. Les malheureux marchands qui apportent, de la périphérie, leurs carottes et leurs navets, arrivent gelés, et transis après une nuit blanche passée sur la route noire. Tous, ou presque, tous avaient le visage d'absorber un gros plus ou moins amoncelé. Les marchands de gros légumes des Halles offrirent à leurs clients un verre d'eau chaude sucrée, ceux-ci et ceux-là grimace. Le café ou le thé n'ont pas non plus l'heure de leur plaisir, et les agents chargés de faire respecter le nouveau règlement durent reconnaître que leur mission était difficile.

Avant de se décider, dans le périmètre des Halles seulement, les délégués sont autorisés à aromatiser les boissons chaudes de quatre heures à huit heures du matin.

Voilà qui est bien pour les marchands et pour tous les pauvres héros qui ont charge, bien avant le jour, de rassasier le Ventre de Paris.

Mais une question angélique pour tous ceux qui fréquentent ce quartier se pose. Où commence et où peut bien finir le périmètre des Halles? Il va falloir tracer une ligne de démarcation et ce qui sera autorisé chez tel maitre-queue deviendra chez son proche voisin un délit. Le délégué autorisé trouvera que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais son voisin, qui verra sa clientèle désertir son établissement de 4 heures à 8 heures du matin au profit de son concurrent, ne manquera pas, soyez-en sûr, de faire quelque jeu la grimace.

Quant au grand public — et de celui-là je fais partie — il ne peut arriver à s'enfoncer dans la crâne que ce qui est bon de 4 heures à 8 heures du matin et de 11 heures à 10 heures et demie du soir deviennent presque nocif de 8 heures à 11 heures.

Ces trois heures-là, elles ont déjà été baptisées: ce sont les heures maudites. Les militaires et les permissionnaires ont aussi beaucoup d'heures maudites, mais il n'en a une entre autres qu'ils ne peuvent enlever sans se faire remarquer.

Est l'espace d'un moment, le dimanche entre 9 heures et 10 heures, est un espace d'un moment, qui d'habitude est un espace d'un moment, qui d'habitude est un espace d'un moment.

Car nos polites peuvent, le dimanche comme tous les jours de la semaine, franchir à seules des débits et restaurants de 8 heures à 9 heures pour y casser la croûte matinale. Or, le dimanche, ils sont autorisés, en outre, à séjourner au café à partir de 9 heures.

Voilà donc un point qui vient faire son petit déjeuner. Sa faim apaisée, il bourre à pipée et se met à lire les journaux. Mais un garçon arrive.

Monsieur, il est 9 heures. Il faut sortir.

Les postiers révoqués sont réintégrés

La Ligue des Droits de l'Homme avait demandé au Ministre des Postes, dans une pensée de réconciliation nationale, la réintégration des postiers révoqués en 1906.

C'est aujourd'hui chose faite. M. Ferdinand Buisson vient de recevoir de M. Clémentel la réponse suivante: « Je suis heureux de savoir que quelques-uns qui n'ont pas sollicité leur réintégration, les agents, sous-agents et ouvriers révoqués pour des faits de grève ont été réintégrés dans les cadres aussitôt que les nécessités du service et le nombre des vacances ont permis de donner satisfaction à leur demande de réintégration.

« Seuls, les jeunes facteurs n'ont pu être remis en possession de leur emploi. Les règlements en vigueur spécifient, en effet, que ces auxiliaires ne doivent pas être repris, lorsqu'ils cessent leurs fonctions avant leur appel sous les drapeaux pour un motif autre que la maladie dûment constatée. Je m'empresse d'ajouter, cependant, que l'Etat s'opposera à ce que soient éliminés du donaire à ceux d'entre eux qui, libérés de leurs obligations militaires, sollicitent un emploi de sous-agent titulaire.

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

« Enfin, je crois devoir vous faire connaître également que les sous-agents et ouvriers frappés disciplinairement à l'occasion de manifestations collectives ou de faits connexes ont obtenu un rappel d'ancienneté correspondant au retard qu'ils avaient subi dans leur avancement. Dans ces conditions, et d'une manière générale, ces ouvriers se trouvent réintégrés, au point de vue de l'avancement de classe, dans la situation qu'ils auraient occupée s'ils n'avaient été l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Quant aux exceptions de cette règle, ceux d'entre eux qui ont refusé, au premier tour, la résidence assignée ou ont sollicité leur réintégration pendant la période normale des réintégrations étant clos. Ceux-là ont subi, en effet, un retard dont ils étaient responsables et n'ont pu, évidemment, bénéficier du rappel intégral accordé à leurs collègues. »

hélal et, si les femmes françaises acceptent sans murmure la guerre à la tête de leur bonhomme évanoui, elles ne veulent pas que l'enfant souffre et elles pleurent en songeant à la tache qui leur incombe.

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à tous l'Association des Pupilles de la Guerre. »

« Surtout, ces larmes, c'est un devoir, un devoir de reconnaissance envers le héros tombé. Avec peu, l'écriture et l'écriture bénévoles font de grandes et belles choses. Ouvrir sa bourse, c'est bien; ouvrir son cœur, c'est mieux encore et c'est l'appel de la France qui adresse à